

CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 06 – 2026

Sur convocation en date du 01^{er} octobre 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre s'est réuni le mardi 06 octobre deux mille vingt-six, à neuf heures et trente minutes, salle des fêtes de FRASNAY-REUGNY, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de SAINT FIRMIN.

Titulaires		Suppléants	
Collèges des représentants des communes affiliées			
AMIOT Marie-Christine	X	ANSBERT-ALBERT Patrick	
FORGET Jean-Michel	X	BONNET Yanniss	
BERGER Fabrice	X	GALIN Vincent	
MERCIER Jacques	Absent excusé	GUERIN Jocelyne	Absente excusée
GUYOT Justine	X	REVEL Philippe	
DEVOUCOUX Agnès	X	GAUTHIER Jean-Luc	
VINCENT Robert	X	FOREST Jean-Yves	
VINDIOLET Jean-François	X	DEVienne Gilles	
BARBOSA Fernand	X	LOCTIN Emmanuel	
MATHIEU Sylvain	Absent excusé	FREBAULT PETIT Julie	Absente excusée
MARTIN Pascal	X	VALLET Alain	
LOPES VIEIRA Manuel	Absent excusé	JOUHANNEAU Julien	
CIBICK Florence	X	SCHWARZ François	
BONGARD David	Absent excusé	BEAURENAUT Pascal	Absent excusé
RONDAT Philippe	X	ZALEWSKI Frédéric	
CLEMENCON Sébastien	X	CLASTRES Florence	
Collège spécifique des représentants des établissements publics			
ROY Régine	X	DUCREUZOT Serge	
MASI Benjamin	X	NOEL Gilles	
MORINI Céline	Absente excusée	SUET Michel	
SANGARÉ Mahamadou	X	KHOURI Basile	
CORDIER Philippe	Absent excusé	FERRAND Gérard	Absent excusé
BARSSE Hervé	Absent excusé	ROY Michèle	Absente excusée



Autres participants à la séance	
THOMAS Michaël Directeur par intérim	SIMONIN Amandine Assistante de direction
GRAS Nicolas Responsable du pôle carrière et conseil statutaire	

Etaient excusés :

Céline MORINI, Julie FREBAULT-PETIT, Jocelyne GUERIN, Michèle ROY, Jacques MERCIER, Sylvain MATHIEU, Manuel LOPES VIEIRA, David BONGARD, Philippe CORDIER, Hervé BARSSE.

Etaient absents :Procurations :

Monsieur Manuel LOPES VIEIRA a donné pouvoir à Madame Marie-Christine AMIOT.

Monsieur Philippe CORDIER a donné pouvoir à Monsieur Mahamadou SANGARE.

Monsieur Jacque MERCIER a donné pouvoir à Madame Justine GUYOT.

Nombre de membres présents en exercice	22
Quorum	11
Nombres de membres présents	14
Nombre de procurations	3
Nombre de votants	17
Date de convocation	01.10.2026
Secrétaire de séance	Régine ROY





Conseil d'administration n° 06 – 2026

Séance du 06.10.2026 – FRASNAY-

REUGNY

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
AMIOT Marie-Christine		ANSBERT-ALBERT Patrick	
FORGET Jean-Michel		BONNET Yannick	
BERGER Fabrice		GALIN Vincent	
MERCIER Jacques	Absent excusé	GUERIN Jocelyne	Absente excusée
GUYOT Justine		REVEL Philippe	
DEVOUCOUX Agnès		GAUTHIER Jean-Luc	
VINCENT Robert		FOREST Jean-Yves	
VINDIOLET Jean-François		DEVienne Gilles	
BARBOSA Fernand		LOCTIN Emmanuel	
MATHIEU Sylvain	Absent excusé	FRÉBAULT-PETIT Julie	Absente excusée
MARTIN Pascal		VALLET Alain	
LOPES VIEIRA Manuel	Absent excusé	JOUHANNEAU Julien	
CIBICK Florence		SCHWARZ François	
BONGARD David	Absent excusé	BEAURENAUT Pascal	
RONDAT Philippe		ZALESKI Frédéric	
CLEMENCON Sébastien		CLASTRES Florence	
ROY Régine		DUCREUZOT Serge	
MASI Benjamin		NOEL Gilles	
MORINI Céline	Absente excusée	SUET Michel	
SANGARE Mahamadou		KHOURI Basile	
CORDIER Philippe	Absent excusé	FERRAND Gérard	
BARSSE Hervé	Absent excusé	ROY Michèle	Absente excusée

Madame la Présidente fait état des présents.

Madame la Présidente fait état des procurations.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 9H40.

Madame Régine ROY est désignée comme secrétaire de séance.





ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

20261006 – 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30.06.2026

20261006 – 02 – Interrégion – bilan

20261006 – 03 – FNCDG – Elections

20261006 – 04 – Arrêtés de délégations des Vice-Présidents

20261006 – 05 – Modification des modalités d'exercice du télétravail

20261006 – 06 – Modification des modalités d'exercice des cycles de travail

20261006 – 07 – Mise à jour de l'organigramme

20261006 – 08 – Personnel mis à disposition

20261006 – 09 – Renouvellement convention de mise à disposition d'un agent auprès du Comité des Œuvres Sociales

20261006 – 10 – Conventionnement pour la mise en place d'un service de délégué à la protection des données (DPO)

20261006 – 11 – Formation des Elus titulaires et suppléants : instances

DIVERS





20261006 – 01 – Adoption du compte-rendu du CA du 30/06/2026

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026.

Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Mahamadou SANGARE est arrivé à 9H45.

20261006 – 02 – Interrégion – bilan

La Présidente informe les membres qu'une réunion de l'Interrégion des Centres de gestion s'est tenue les 28 et 29 septembre 2026, à Strasbourg et au Centre de gestion du Bas-Rhin.

Cette rencontre est intervenue dans un contexte de réflexion sur l'avenir de la coopération interrégionale entre les Centres de gestion, notamment sur les modalités de mutualisation et de répartition des compétences entre les différents Centres.

Une coopération organisée autour d'un schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation

Le fonctionnement des Centres de gestion repose sur une organisation départementale, mais ceux-ci doivent également s'organiser aux niveaux régional ou interrégional pour l'exercice de certaines missions.

La Présidente demande l'accord des membres afin de se retirer de l'interrégion, tout en souhaitant poursuivre la collaboration avec le CDG commun.

Aucun membre ne s'oppose à la demande formulée par la Présidente.

Monsieur Sébastien CLEMENCON propose qu'un courrier soit adressé à l'interrégion afin de présenter et d'expliquer les différents motifs ayant conduit le Centre de gestion de la Nièvre à quitter l'interrégion. La Présidente approuve cette proposition et précise que ce courrier sera également transmis aux membres du Conseil d'administration du CDG58.

20261006 – 03 – FNCDG - Interrégion

La Présidente indique que les prochaines élections auront lieu le jeudi 15 octobre 2026. Elle précise qu'elle ne fera pas partie du Conseil d'administration pour la prochaine mandature.

20261006 – 04 – Arrêtés de délégations des Vice-Présidents

La Présidente informe les membres qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil d'administration du Centre de gestion de la Nièvre, intervenue le 30 juin 2026, la Présidente a souhaité organiser la répartition des responsabilités au sein de l'exécutif du Centre.

Dans ce cadre, quatre Vice-présidents ont été désignés et se sont vu confier, par arrêtés de la Présidente, des délégations portant sur différents domaines d'intervention relevant des compétences du Centre de gestion.

1^{er} Vice-Président : Jean-Michel FORGET

- Présidence du Comité Social Territorial
- Finances et suivi budgétaire
- Entretien et travaux des bâtiments du CDG

2^{ème} Vice-Président : Fabrice BERGER

- Représentant au GIP Santé et Sécurité au Travail





- Ressources humaines du CDG

3^{ème} Vice-Président : Jacques MERCIER

- Représentant au GIP informatique
- Représentant au GIP Arnia
- Développement et accompagnement du métier de secrétaire général de mairie

4^{ème} Vice-Présidente : Justine GUYOT

- Présidence de la Commission Administrative Paritaire
- Présidence de la Commission Consultative Paritaire
- Présidence de la Commission d'examen des dossiers de promotion interne
- Affaires juridiques, conseil statutaire et contentieux

20261006– 05 – Modification des modalités d'exercice de télétravail

La délibération actuellement en vigueur prévoit un recours au télétravail exclusivement de manière ponctuelle, notamment pour répondre à des situations ou besoins particuliers.

Afin de faire évoluer l'organisation du travail et de l'adapter aux besoins des services, il est proposé de modifier ces modalités en permettant désormais la mise en place d'un télétravail régulier, à raison d'un à deux jours par semaine, pour les agents dont les fonctions sont compatibles avec ce mode d'organisation.

Le nombre de jours de télétravail et leur organisation seront déterminés en fonction des nécessités de service, des missions exercées et des contraintes de fonctionnement des différents pôles.

Le recours au télétravail ponctuel demeurera également possible dans les situations déjà prévues par la délibération.

Cette évolution vise ainsi à offrir davantage de souplesse dans l'organisation du travail, tout en maintenant le principe de présence sur site lorsque celle-ci est nécessaire au bon fonctionnement et à la continuité des services.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :

- **D'instaurer** le télétravail régulier pour les agents du Centre de gestion
- **D'encadrer** la mise en œuvre du télétravail

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 3

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 17

20261006 – 06 – Modification des modalités d'exercice des cycles de travail

La Présidente indique que les cycles de travail actuel : 37h ou 38h hebdomadaire au choix de l'agent générant la réalisation de 24 minutes quotidiennes **fractionnables** (matin, midi, soir) pour le cycle de 37 heures et de 36 minutes quotidiennes **consécutives** pour le cycle de 38 heures





Nouveau cycle de travail : Réalisation des 24 minutes de façon consécutives et non plus fractionnables pour le cycle de 37 heures.

Les créneaux pourront être positionnés :

- le matin :
 - de 8 h 06 à 8 h 30 pour les agents relevant du cycle de 37 heures, soit 24 minutes;
 - de 7 h 54 à 8 h 30 pour les agents relevant du cycle de 38 heures, soit 36 minutes;
- sur la pause méridienne :
 - de 12 h 00 à 12 h 24 pour le cycle de 37 heures ;
 - de 12 h 00 à 12 h 36 pour le cycle de 38 heures ;
 - ou, selon l'organisation retenue, de 13 h 06 à 13 h 30 pour le cycle de 37 heures;
 - de 12 h 54 à 13 h 30 pour le cycle de 38 heures ;
- en fin de journée :
 - de 17 h 00 à 17 h 24 pour le cycle de 37 heures ;
 - de 17 h 00 à 17 h 36 pour le cycle de 38 heures.

Le conseil d'administration après avoir délibéré, décide :

- **De mettre en place** les cycles de travail comme indiqué dans les motifs de la présente délibération,
- **Que**, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- **D'autoriser** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent
- **De charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du **7 octobre 2026** ;

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 3

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 17

20261006 – 07 – Mise à jour de l'organigramme

La Présidente propose de procéder à une mise à jour de l'organigramme des services.

Monsieur Fabrice BERGER est arrivé à 10H30.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procurations : 3

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20261006 – 08 – Personnel mis à disposition



La Présidente indique que le Centre de gestion bénéficie actuellement de la mise à disposition de trois agents affectés au pôle Santé et Sécurité au Travail.

Dans le cadre de l'évolution de leur situation administrative, deux des trois agents concernés ont formulé une demande de détachement auprès du Centre de gestion.

Les démarches administratives relatives à ces demandes sont actuellement en cours. La situation du troisième agent demeure, à ce stade, inchangée.

Le Conseil d'administration est informé de cette évolution de la situation administrative des personnels concernés.

20261006 – 09 – Renouvellement convention de mise à disposition d'un agent auprès du Comité des Œuvres Sociales

Le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent auprès du COS est jusqu'au 28 février 2027.

La Présidente informe qu'à compter du 1er mars 2027, le COS ne sera plus hébergé dans les locaux du Centre de gestion.

20261006 – 10 – Conventionnement pour la mise en place d'un service de délégué à la protection des données

Le Centre de gestion de la Nièvre est soumis, en qualité de responsable de traitement, aux obligations prévues par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment en matière de désignation d'un délégué à la protection des données (DPO).

Afin de répondre à ces obligations et de disposer d'un accompagnement spécialisé, il est proposé de recourir à un **DPO externalisé**.

Un service pouvant également bénéficier aux collectivités affiliées

Le recours à un prestataire spécialisé pourrait être organisé de manière à permettre au **CDG 58 de bénéficier directement de cet accompagnement**, mais également de proposer cette prestation aux **collectivités et établissements publics affiliés qui souhaitent y recourir**.

Cette mutualisation permettrait ainsi de faciliter l'accès des collectivités affiliées à une expertise spécialisée en matière de protection des données, tout en s'inscrivant dans les missions d'accompagnement et de conseil du Centre de gestion.

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le principe du recours, par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre, à un délégué à la protection des données externalisé, afin d'assurer les missions prévues par le règlement général sur la protection des données et d'accompagner le Centre de gestion dans sa démarche de conformité en matière de protection des données à caractère personnel.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à étudier les différentes propositions susceptibles d'être présentées au Centre de gestion pour assurer ces missions, et notamment :
 - la proposition formulée par le SIEEEN, dans le cadre de son conventionnement avec l'ARNiA Bourgogne-Franche-Comté ;
 - la proposition susceptible d'être formulée par le CDG Ressources ;
 - le cas échéant, toute autre proposition présentant des garanties et des conditions adaptées aux besoins du Centre de gestion.





Cette étude portera notamment sur le périmètre des missions proposées, les modalités d'accompagnement, les conditions d'intervention, les engagements du prestataire, la durée de la prestation et son coût.

- **D'autoriser** Madame la Présidente, à l'issue de l'étude des différentes propositions, à :

- retenir la solution répondant aux besoins du Centre de gestion ;
- arrêter les conditions de mise en œuvre de cette prestation ;
- conclure, avec le prestataire retenu, la convention ou tout document contractuel nécessaire ;
- procéder, lorsque celle-ci relève du Centre de gestion, à la désignation du délégué à la protection des données auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;
- prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- signer tout acte, convention, avenant, document administratif ou financier afférent à cette décision.

- **De charger** Madame la Présidente de rendre compte au Conseil d'administration de la mise en œuvre de la présente délibération et de la solution retenue lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procurations : 3

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20261006 – 11 – Formation des Elus titulaires et suppléants : instances

Le support sera envoyé aux membres titulaires et suppléants du Conseil d'administration du Centre de gestion.

DIVERS

La Présidente demande aux membres leur accord afin de l'autoriser à signer, au nom du Centre de gestion, un devis d'un montant de 4 500 € proposé par le GIP Informatique, relatif à la mise en place de la comptabilité analytique.

La séance est levée à 12H.

Fait le 07.10.2026, à Nevers

La secrétaire de séance
Régine ROY

La Présidente
Marie-Christine AMIOT

